



Restriction des travaux en station

Période 2024/2025

- Durant la haute saison hivernale du vendredi 20 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025
- Durant la saison estivale du 1^{er} juillet au 15 août.

Restrictions

- Terrassements
- Travaux spéciaux
Forages
- Engins hydrauliques ou pneumatiques et autre travaux similaires
- Démolitions
- Travaux de gros œuvre
- Travaux de second œuvre
- Tous travaux de construction bruyants

Le déblaiement des neiges fait exception.